



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 20-nov.-2020

Date de révision : 20-nov.-2020

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Badge®**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-317

Numéro(s) d'enregistrement 16164 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez
PROPHARMA Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologué par la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus de renseignements. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect : Liquide orange à brun

État physique : Liquide

Odeur : Phénolique et hydrocarbure

Classification(s) de danger

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s) DANGER

Mention(s) de danger Nocif en cas d'ingestion

Nocif par inhalation
 Provoque une irritation des yeux
 Peut provoquer une allergie cutanée
 Susceptible de provoquer le cancer
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 Rincer la bouche
 NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef
 Conserver hors de la portée des enfants

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux

Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

Nom chimique	No. CAS	% en poids
MCPA, 2-ethylhexyl ester	29450-45-1	30-35
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	30-35
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	64742-94-5	25-30

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou % en Poids est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux

Apportez l'étiquette du produit ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin ou que vous rendez pour un traitement.

Contact avec les yeux	Gardez les paupières écartées et rincez doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	--

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Ce produit contient des distillats de pétrole supérieurs à 10%, les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Des concentrations élevées de MCPA peuvent provoquer une grave irritation des yeux. Les symptômes de la surexposition au MCPA peuvent inclure des troubles de la parole, des tordus, des secousses et des spasms, de la bave, de la tension artérielle et de l'inconscience. Traiter de façon.
-------------------------	---

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse (anti-alcool de préférence). Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique sec.

<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	Non déterminé
--	---------------

Dangers spécifiques du produit

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair, ce matériau émet des vapeurs qui, lorsqu'elles sont mélangées avec de l'air, peuvent brûler ou exploser. Plus lourd que l'air, les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'allumage.

Produits de combustion dangereux	Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents
---	---

Explosion Data

Sensibilité aux chocs	Aucune sensibilité n'est prévue en fonction de produits similaires
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Sensibilité possible en fonction des données du solvant.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utilisez un équipement de sécurité et des procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les sources potentielles d'allumage et les personnes inutiles.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux souterraines. Consulter la section 12 : Données Écologiques. Consulter la section 13 : Considérations en matière d'élimination.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyez la zone contaminée telle que les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. De grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Protéger du gel. Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit frais, sec, et bien aéré sans drain au sol. Conserver la température au-dessus de 5°C et idéalement pas en dessous de 0°C / 32°F car cette formulation de BADGE se solidifiera à des températures inférieures à -20°C, mais deviendra utilisable à des températures supérieures à 0°C. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. N'utilisez pas de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.

Matériaux d'emballage Ne réutilisez pas le contenant.

Matières incompatibles Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Viton ou autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalon et chaussures de sécurité.
Protection respiratoire	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Caractéristique phénolique et hydrocarbure
Aspect	Liquide orange à brun	Seuil de perception de l'odeur	NA
<u>Propriété</u>		<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Approx. 3-5 (1% solution)	
Point de fusion / point de congélation		Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		NA	
Point d'éclair		>63°C/145.4°F	Coupe fermée Pensky-Martens
Taux d'évaporation		NA	
Inflammabilité (solide, gaz)		NA	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		NA	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		NA	
Pression de vapeur		NA	
Densité de vapeur		NA	
Densité relative		Approx. 1.11 g/mL	(Eau = 1)
Solubilité dans l'eau		Le produit est émulsionnable dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants		Non déterminé	
Coefficient de répartition		Non déterminé	
Température d'auto-inflammation		Non déterminé	
Température de décomposition		Non déterminé	
Viscosité cinématique		Non déterminé	
Viscosité dynamique		Non déterminé	
Propriétés explosives		Non déterminé	
Propriétés comburantes		Non déterminé	
<u>Autres renseignements</u>			
NA		NA	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Voir la Section 7 Manipulation et entreposage.

Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Bromure d'hydrogène. Autres composés de brome. Chlorure d'hydrogène. Autres composés chlorés. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Des oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par voie cutanée	CL ₅₀ par inhalation
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	= 250 mg/kg (Rat) = 238 mg/kg (Rat)	= 1675 mg/kg (Lapin) > 2 mg/kg (Rat)	-
MCPA, 2-ethylhexyl ester	= 1300 mg/kg (Rat)	-	-
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Lapin)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité	Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Sensibilisation	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mesures numériques de la toxicité

CL₅₀ d'inhalation aiguë (Rat) : 700 mg/L (4-hr)

DL₅₀ orale aiguë (Rat) : 5050 mg/Kg

DL₅₀ cutanée aiguë (Lapin) : 2.34 mg/Kg

Irritation de l'œil : Modérément irritant

Irritation cutanée: Légèrement irritant

Sensibilisation cutanée : sensibilisateur cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ce pesticide est toxique pour les invertébrés estuariens et marins. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni dans les zones où l'eau de surface est présente, ni dans les zones intertidales en dessous de la ligne moyenne des hautes eaux. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement.

Nom chimique	Algues / plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
MCPA, 2-ethylhexyl ester	72 h CE ₅₀ : <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (microalgues) 0,46 mg/L 96 h CE ₅₀ : <i>Pseudokirchneriella</i>	96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> (crapet arlequin) 3,2 – 4,6 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i>	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau) 0,29 mg/L

	<i>subcapitata</i> 0,43 mg/L	0,55 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) 3,2 mg/L s'écouler à travers	
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	72 h CE ₅₀ : <i>Skeletonema costatum</i> (phytoplancton) 2,5 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> (tête-de-boule) 41 mg/L 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 19 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 45 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> (crapet arlequin) 1740 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) 2,34 mg/L s'écouler à travers	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 0,95 mg/L

Persistance/Dégradabilité

L'ester d'octanoate de bromoxynil se dégrade facilement au bromoxynil phénol dans l'environnement. Les demi-vies représentatives des sols sont de 2 jours pour l'octanoate et de 14 jours pour le phénol.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	2,9 – 6,1

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination des déchets Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Consulter les règlements provinciales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**Remarque**

La (les) classe(s) de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la fiche de données de sécurité. Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, le volume du conteneur et la taille de l'emballage. Le transport des matériaux et des activités connexes sont soumis à toutes les lois, les règles et les exigences des réglementations régionales et / ou pays. S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, MCPA)
Classe de danger 9

Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui
 <119 Gal (450 Litres) : Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac.
 ≥119 Gal (450 litres) : RÉGULÉE
 Reportez-vous à 49 CFR §171.4, 172.101 Annexe A et 173.132 (b) (3)

IATA

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, MCPA)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

IMDG

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, MCPA)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

TDG

N° ID/ONU UN3077 OR UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, MCPA)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui
 Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS / LES	EINECS / ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	X	X	X					X
MCPA, 2-ethylhexyl ester			X		X			X
Solvant naphtha (pétrole), lourde aromatique	X	X	X		X	Présent	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**CERCLA**

Ce matériau, tel que fourni, ne contient pas de substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

SARA 313

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	30-35	1,0

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (*Clean Water Act*) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Règlements d'état aux États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	Du Développement

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	X		

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux :

Ce produit a été classé conformément à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la *Loi* et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 16164

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration de produit

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH, et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologués par la LPA. Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA

AVERTISSEMENT POISON

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout concentré sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires

	LPA	FDS
Mot de signal	Avertissement Poison	Danger
Toxicité aiguë - inhalation	N/A	Nocif en cas d'inhalation
Toxicité aiguë - orale	N/A	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - cutanée	N/A	NA
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	N/A	Provoque une irritation des yeux

Corrosion cutanée/irritation cutanée	N/A	NA
Sensibilisation cutanée	N/A	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Carcinogénicité	N/A	Susceptible de causer un cancer
Aspiration	N/A	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	2	2	0	Aucun
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	2	2	0	Voir section 8

Date d'émission : 20-nov.-2020
Date de révision : 20-nov.-2020
Note de révision: Nouveau

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité